



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

51/2019

20 décembre 2019

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin		02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h		09.72.67.50.29
Véolia	Urgences 24h/24h		09.69.32.35.29
Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi		02.98.92.56.64
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00		02.98.92.57.55
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île		02.98.92.50.24
Médecins	Parc d'activités du Porzay	Bauta Vincent Cogneau Clément	02.29.20.21.00
Pharmacie	1, allée du stade	Bourdais Françoise	02.98.92.50.34
Infirmières	Parc d'activités du Porzay	Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne-Laure	02.98.92.52.06
	Parc d'activités du Porzay	Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence	02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Parc d'activités du Porzay	Peuziat Eric	02.98.92.53.13
	Parc d'activités du Porzay	Scordia Julie	02.56.06.29.29
Ostéopathe	Parc d'activités du Porzay	Fauchart Florian	06.30.90.87.89
Pédicure/Podologue	Parc d'activités du Porzay	Cavarec David	02.98.92.59.19
Taxi du Porzay - David Daden	Transport de malades assis 7 j / 7	Plonévez-Porzay	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances Alain Jolec		Plomodiern	02.98.81.27.28
Déchetterie	Mercredi-vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Lundi et jeudi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00		02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Carn Ar Hoat	

*Le Maire, la municipalité et le personnel de la commune
de Plonévez-Porzay vous souhaitent un Joyeux Noël*

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 16 décembre 2019 à 20h.

1a. Transfert des contrats relatifs à l'eau potable et à l'assainissement collectif

Considérant que lors d'un transfert de compétence, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les marchés et concessions de service public que la commune a pu conclure pour l'exercice de cette compétence ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du transfert de l'ensemble des contrats de marchés publics ou de concession de service public relatifs à l'eau et à l'assainissement à la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay à compter du 1er janvier 2020 ;

1b. Transfert des emprunts du budget « eau potable »

Vu la liste des emprunts attachés au budget « Eau » de la commune

Considérant que lors d'un transfert de compétence, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les emprunts et les marchés que la commune a pu conclure dans l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis.

Considérant que le champ de la substitution couvre l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens transférés y compris en ce qui concerne les emprunts contractés de manière globale qui ont participé au financement des biens mis à disposition,

Considérant l'encours de dette du budget « Eau » dont les caractéristiques sont les suivantes :

BUDGET EAU - ENCOURS DE DETTE							
Référence	Prêteur	Montant initial	CRD au 31/12/2019	Taux prochaine échéance	Type amortissement	Périodicité	ICNE 2019
060.0176.9.833	Crédit Agricole	68 000 €	4 174.34 €	4.35 %	Flux constant	Annuelle	8.07 €
060.0176.9.842	Crédit Agricole	200 000 €	100 669.23 €	4.34 %	Flux constant	Annuelle	2 014.62 €
0421 0161287 08	Arkea	75 000 €	26 955.09 €	4.82 %	Flux constant	Trimestrielle	220.15 €
00245160132	Crédit Agricole	118 000 €	86 613.97 €	4.84 %	Flux constant	Semestrielle	186.32 €
001213993	Caisse des Dépôts	58 000 €	35 631.72 €	4.51 %	Flux constant	Annuelle	1 473.07 €
DD04330377	Crédit Mutuel	70 000 €	38 500 €	1.47 %	Amortissement constant	Trimestrielle	95.90 €
DD08470344	Crédit Mutuel	70 000 €	56 899.05 €	1.09 %	Flux constant	Trimestrielle	105.09 €
10000610734	Crédit Agricole	165 000 €	162 265.41 €	1.49 %	Flux constant	Trimestrielle	208.20 €
TOTAUX		824 000 €	511 708.81 €				4 311.42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du transfert des emprunts inhérents au budget « eau potable » au 31 décembre 2019 à la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay à compter du 1er janvier 2020 correspondant à un capital restant dû de 511 708.81 € ;
- Prend acte que la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay émettra à l'encontre de la commune, au cours de l'exercice 2020, un titre de recette correspondant aux intérêts courus non échus de l'exercice 2019, soit 4 311.42 € ;

1c. Transfert des emprunts du budget « assainissement »

Vu la liste des emprunts attachés au budget « Assainissement » de la commune ;

Considérant que lors d'un transfert de compétence, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les emprunts et les marchés que la commune a pu conclure dans l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis.

Considérant que le champ de la substitution couvre l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens transférés y compris en ce qui concerne les emprunts contractés de manière globale qui ont participé au financement des biens mis à disposition,

Considérant l'encours de dette du budget « assainissement » dont les caractéristiques sont les suivantes :

BUDGET EAU - ENCOURS DE DETTE							
Référence	Prêteur	Montant initial	CRD au 31/12/2019	Taux prochaine échéance	Type d'amortissement	Périodicité	ICNE 2019
06001769843	Crédit Agricole	450 000 €	298 846.05 €	4.35%	Flux constant	Annuelle	5 994.35 €
06001769837	Crédit Agricole	543 671.31 €	309 597.05 €	4.32 %	Flux constant	Annuelle	9 510.82 €
034012282546701	Crédit Mutuel	150 000 €	118 231.51 €	4.39 %	Flux constant	Semestrielle	14.42 €
TOTAUX		1 143 671.31 €	726 674.61 €				15 519.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du transfert des emprunts inhérents au budget « Assainissement » au 31 décembre 2019 à la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay à compter du 1er janvier 2020 correspondant à un capital restant dû de 726 674.61 € ;
- Prend acte que la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay émettra à l'encontre de la commune, au cours de l'exercice 2020, un titre de recette correspondant aux intérêts courus non échus de l'exercice 2019, soit 15 519.59 € ;

2. Tarifs 2020

Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs communaux actuels.

3. Révision du tableau des emplois Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir le tableau des emplois en raison de départs à la retraite, au cours de l'année 2019, d'agents occupant respectivement le poste d'agent des écoles et le poste de responsable du service technique. Actuellement non pourvus, ces postes doivent désormais être inscrits comme vacants. Accord à l'unanimité.

4. Dénomination de la zone d'activités

Dans le but d'améliorer la localisation des entreprises, des activités et des personnes, pour une plus grande efficacité du service rendu, plusieurs opérateurs publics et privés (La Poste, le service départemental d'incendie et de secours, la direction départementale des finances publiques, les concessionnaires de réseaux...) invitent les communes à améliorer la qualité de l'adressage sur leur territoire par l'attribution aux voies et rues d'une dénomination et d'une numérotation. Afin de répondre aux préconisations de ces opérateurs et améliorer la qualité de l'adressage sur la zone, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dénommer la zone d'activités aménagée dans la partie nord du centre bourg « Parc d'activités du Porzay ».

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dimanche 22 décembre à 11 heures, ventes de livres. Il y en a des usagés, des presque neufs et des beaux... à des prix modiques. Des cadeaux pour les fêtes ?

CADEAUX DU CCAS

Toutes les personnes, de plus de 70 ans, qui n'ont pas pu prendre part au repas des anciens sont invités à retirer leur cadeau de fin d'année dès aujourd'hui. La distribution prendra fin le 24 décembre.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Les responsables des associations sont cordialement invités à la réunion de préparation du calendrier des animations 2020 qui aura lieu le jeudi 9 janvier à 20h à la salle des associations.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

TELETHON 2019

Les responsables des associations qui ont organisé une manifestation en faveur du Téléthon sont conviés à une réunion bilan le mardi 7 janvier à 20h à la salle des associations.

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho...

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

SERVICE INFORMATION JEUNESSE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Samedi 11 janvier de 10h à 12h - **Atelier ORIENTATION !**

Pour qui ? Pour les élèves, de la 3ème à la Terminale, mais également pour les jeunes qui souhaitent changer d'orientation professionnelle sans trop savoir vers quelle formation se tourner.

Pourquoi ? L'idée de cet atelier est de permettre à chacun.e d'apprendre à mieux se connaître, à mieux cerner ses centres d'intérêts, ses valeurs, afin de choisir une orientation scolaire et/ou professionnelle en adéquation avec soi. Cet atelier collectif permettra aussi de mieux connaître le PIJ et ses ressources documentaires ainsi que les sites internet fiables et incontournables pour bien s'orienter.

L'atelier est l'occasion de bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui peut se poursuivre, si le jeune le souhaite, par des rendez-vous individuels pour poursuivre la démarche.

L'atelier est gratuit et on vous offre le 'P'tit déj', au 3 quai Robert Alba. Sur inscription avant le 9 janvier (pour connaître le nombre de croissants ☺). Service information jeunesse 02.98.86.13.11 ou pij@polysonnance.org.

PARTICIPEZ A L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE

Jusqu'au 31 décembre, une grande enquête sur le développement du territoire (habitat, mobilité, économie, services publics, transition écologique) est organisée par la communauté de communes. L'objectif est de connaître vos idées et vos besoins aujourd'hui pour préparer ensemble demain.

Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne ou bien sur support papier disponible au siège de la CCPCP et dans votre mairie. Le questionnaire est à retourner à la mairie de votre commune ou au siège de l'intercommunalité.

INFORMATIONS ANIMATIONS

LUNDI 23 DECEMBRE – RANDONNEURS DU PORZAY

Lundi : répétition de la section musico-vocale de 17h à 18h30. Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église. Vendredi 27 décembre : Plonévez-Porzay. Contact : M. Le Donge au 06.47.98.83.53. ou Mme Moulin au 06.81.29.36.92.

VENDREDI 27 DECEMBRE – LES TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Randonnée de 9 km à Locronan. Contact : Mme Albert 07.86.28.88.94 ou Mme Thomas 06.31.52.60.64.

SAMEDI 21 DÉCEMBRE – MARCHÉ AQUATIQUE

Tous les samedis rendez-vous à Kervel. Le samedi 21 décembre, pas de cotisation mais prévoir des denrées au profit des « Restos du cœur ». Contact : Erwan Thoby au 06.09.72.42.51.

FESTIVAL SEA FEST N'SOUND – OPERATION NOËL

L'association Initiation et Découverte de la Musique organise la quatrième édition du Sea Fest N' Sound à Plomodiern le 25 juillet 2020.

A l'affiche, Elmer Food Beat, Fishtail et le groupe local Jack is Jack..... Sur les scènes intermédiaires, de jeunes têtes d'affiche ; entre autres un groupe d'IDM, plus deux autres... que la programmation attend avec impatience. L'annonce est lancée ! L'implication en 2019 des 80 bénévoles, qui ont accueilli près de 700 personnes, a été soulignée par la présidente. L'association IDM vendra 100 billets à prix offre spéciale Noël du 18 décembre 2019 au 5 janvier 2020. Réservation sur asso.idm@hotmail.fr ou au 07.66.86.71.60

INFORMATIONS COMMERCIALES

✓ Les galettes de Sainte Anne la Palud, le magasin sera ouvert les dimanches 22 & 29 décembre de 10h15 à 12h30 et les lundis 23 & 30 décembre de 10h00 à 12h15 & 14h30 à 18h30. Fermé les mercredis 25 décembre & 1^{er} janvier 2020.

✓ La cave du Porzay est ouverte les dimanches 22 et 29 décembre de 10h à 12h30 et 15h à 18h et les lundis 23 et 30 décembre de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30. Fermé les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier & le dimanche 5 janvier. Joyeuse fêtes à tous.

✓ Blanc Brun, ouverture exceptionnelle les lundis 23 et 30 décembre de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le magasin sera fermé le jeudi 2 janvier.

✓ Votre supérette Coccimarket sera ouverte le mardi 24 décembre de 8h30 à 12h 30 et de 14h à 18h.

✓ La crêperie "La Fleur De Sel" sera ouverte tous les jours du vendredi 20 décembre au dimanche 5 janvier, midi et soir. Fermeture les mardis 24 et 31 décembre et les mercredis 25 et 1^{er} janvier. Pensez à réserver votre table au 09.87.70.46.53

INFORMATIONS PAROISSIALES


Samedi 21 décembre : messe à 18h à Ploéven.

Dimanche 22 décembre : messe à 9h30 à Cast.

Mardi 24 décembre : messe à 18h30 à la chapelle Sainte Anne.

Mercredi 25 décembre : messe à 11h à Quéménéven.

DIVERS

Nathalie vous propose de vous aider dans votre quotidien : ménage, repassage... Paiement chèque CESU 
06.36.15.90.46.